Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du jeudi 09 juin 2022, 18h00
Salle du Conseil de ville au Bourg

53 membres sont présents:

Augsburger-Brom Dana, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Bucher Juliet, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, Cuixeres Manon, De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Gurtner-Oesch Sandra, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Leuenberger Bernhard, Moeschler Marie, Molina Franziska, Morandi Marcel, Oberle Fabio, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rindlisbacher Hugo, Roth Myriam, Rüber Stefan, Schaffter Gaël, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schiess Christophe, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stettler Urs, Stolz Joseline, Strobel Salome, Stocker Julien, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Tonon Ariane, Torriani Latscha Isabelle, van der Meer Marion, Vlaiculescu-Graf Christiane, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Boly Kady, Gloor Yannick, Halter Marisa, Lehmann Caroline, Loderer Benedikt, Rodriguez Ugolini Julian, Vouillamoz Naomi

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire
Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat,Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Steidle Silvia

Présidence:

Bord Pascal, président du Conseil de ville

1. Gestion électronique des documents (eDOC) / Rapport intermédiaire sur l'état du projet

Vu le rapport du Conseil municipal du 2 mars 2022, vu l'art. 31, al. 1, let. b, du règlement du Conseil de ville de Bienne (RDCo 1.5.1-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Le Conseil de ville prend connaissance des adaptations apportées au projet eDOC dans le cadre du crédit d'engagement approuvé sous le no 28010.0821 pour un montant de 3'940'000 francs (y c. projet d'étude de 170'000 francs).
2. Au terme du projet, le Conseil municipal présentera un rapport final au Conseil de ville.

2. Organisation faîtière de projet «espace Biel/Bienne.Nidau» (EBBN) / Suite du financement

Vu le rapport du Conseil municipal du 6 avril 2022, vu l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Pour assurer le financement induit dans le cadre de l'organisation de projet «Espace Biel/Bienne.Nidau», un crédit additionnel de 461 250 fr. est octroyé au crédit d'engagement existant (n° 17000.0153 «Espace Biel/Bienne.Nidau: financement OFP et prestations externes/internes MAI/TEE 2021»).
2. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement est d'ores et déjà approuvé.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est expressément autorisé à procéder aux modifications de projet qui s'imposeraient ou s'avéreraient nécessaires, dans la mesure où elles ne changent pas de manière notable le caractère de l'ensemble. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.
4. Un rapport intermédiaire présentant les résultats provisoires des travaux de l'Organisation faîtière de projet « espace Biel/Bienne.Nidau » doit être soumis au Conseil de ville fin 2023.

3. Concept d'affectation du secteur de la gare / Crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 4 mai 2022 et s'appuyant sur l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. a du Règlement de la Ville de Bienne du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville **arrête**:

1. Un crédit d'engagement n° 17000.0111 de 927 000 fr, dont 239 000 fr. ont déjà été approuvés et libérés par le Conseil municipal, est octroyé pour l'élaboration du concept d'affectation du secteur de la gare.
2. Toute dépense supplémentaire due au renchérissement est d'ores et déjà approuvée.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet. Le Conseil municipal est habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

Secrétariat parlementaire